



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tél. : 04.94.36.30.81

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON**

**SÉANCE PUBLIQUE DU**  
**VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL**

**Ville de Toulon**  
**Conseil Municipal**  
**du Vendredi 20 Septembre 2019**

**M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT**

**ADJOINTS**

M. CAVANNA	.....	MME AUDIBERT	.....
M. CHENEVARD	.....	M. JEROME	.....
MME ANDREOTTI	.....	MME BERARD	.....
M. TAINGUY	.....	MME MONJONE	.....
M. DI GIORGIO	.....	MME DEPAIENS	.....
M. BONNUS	.....	M. NAVARRO	.....
M. CHARRIEZ	.....	M. CHARRETON	.....
M. LANDOLFINI	.....	MME VERDERY	.....
MME FEUNTELN	.....	MME PAGAN-BEZY	.....
MME GHERARDI	.....	M. MAHALI	.....
MME MASSI	.....		

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. AVERSO	.....	MME GERBY-CEBELLIN	.....
MME GLUCK	.....	MME ESCANDE	.....
MME RUVIRA	.....	MME FORIAS	.....
M. CAMELI	.....	M. PELLETIER	.....
MME MARTIN-LOMBARD	.....	M. MORENO	.....
MME LEVY	.....	MME PASQUALI-CERNY	.....
M. LE BERRE	.....	MME BENDAHBI	.....
M. LEONI	.....	M. LEDU	.....
M. DHO	.....	M. LAGAYE	.....
M. TROUILLAS	.....	MME LEGAC	.....
MME PICCONI	.....	M. WAQLET	.....
MME BILLET-JAUBERT	.....	M. DESGORCES	.....
M. PUGET	.....	MME LAVAILLANT	.....
MME GENETELLI	.....	M. NAVARRANNE	.....
M. TANGUY	.....	M. TOULZAC	.....
MME MANZANARES	.....	M. REBEC	.....
M. GUILHEM	.....	MME DRIQUEZ	.....
MME MATHLOUTHI	.....	MME LEBEDEL-EYRIES	.....
MME FUMEX	.....		

## CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

### SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

#### SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUILLET 2019 .....	5
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS.....	5
AFFAIRES GÉNÉRALES.....	6
FINANCES.....	7
AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX.....	9
CONTRATS PUBLICS .....	10
SÉCURITÉ CIVILE .....	18
CULTURE – ANIMATION CULTURELLE .....	21
COMMERCE .....	22
BÂTIMENTS – TRAVAUX .....	32
JEUNESSE .....	34
FÊTES ET CÉRÉMONIES .....	35
STATIONNEMENT .....	36
POLITIQUE DE LA VILLE.....	37
ANCIENS COMBATTANTS .....	38
QUESTIONS ORALES .....	39
CLÔTURE DE LA SÉANCE .....	41

## **CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON**

**SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 20 septembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

**— La séance est ouverte à 09 heures 02 —**

#### **M. FALCO :**

Mes chers collègues, notre séance publique est ouverte et je demande à notre benjamin, M. LE DU, de procéder à l'appel.

#### **APPEL NOMINAL**

**— Monsieur LE DU, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —**

**(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)**

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

Mme ANDREOTTI ..... Elle a donné pouvoir à Mme LEVY ;  
Mme FEUNTEUN ..... Elle a donné pouvoir à M. LANDOLFINI ;  
Mme GHERARDI ..... Elle a donné pouvoir à Mme MASSI ;  
Mme VERDERY ..... Elle a donné pouvoir à M. NAVARRO ;  
M. CAMELI ..... Il a donné pouvoir à M. GUILHEM ;  
M. LEONI ..... Il a donné pouvoir à Mme GENETELLI ;  
Mme BILLET-JAUBERT ..... Elle a donné pouvoir à Mme BERARD ;  
Mme MATHLOUTHI ..... Elle a donné pouvoir à Mme MONDONE ;  
Mme FORTIAS ..... Elle a donné pouvoir à M. PELLETIER ;  
Mme BENDAHBI ..... Elle a donné pouvoir à M. MORENO ;  
Mme LE GAC ..... Elle a donné pouvoir à M. WAQUET.

-O-

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUILLET 2019**

### **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

*(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

#### **M. FALCO :**

Si vous le permettez, je mets aux voix le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2019 ainsi que le compte rendu des décisions.

Pas de remarques, je les mets aux voix. Qui est pour les approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont approuvés, je vous en remercie.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.**

**Acte est pris du compte rendu des décisions.**

-O-

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

**00.0.01**

**Désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du Relais Socio-Culturel Peiresc**

**M. FALCO :**

Mes chers collègues, notre premier dossier est une reconduction. Elle désigne le représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du Relais Socio-Culturel Peiresc. C'était l'Amiral TAINGUY et je vous propose de le renouveler.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

*— M. le Maire procède au vote —*

**L'article 00.0.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**POUR de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES,**  
**Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC**  
**ABSTENTION de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

## FINANCES

Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

01.1.01

**Garantie d'emprunt en faveur de l'ESH HLM LA PROLETAZUR pour le remboursement des lignes du prêt réaménagées auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon la quotité de garantie accordée à l'origine par la Ville de Toulon**

**M. FALCO :**

Monsieur CAVANNA.

**M. CAVANNA :**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'une garantie d'emprunt en faveur de la société de HLM PROLETAZUR.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

01.1.02

**Modification de la délibération n° 2019/103/S du 29 mai 2019 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var, au taux le plus élevé possible pour les opérations d'investissements réalisées dans le cadre de la programmation pluriannuelle en sa déclinaison 2019**

**M. FALCO :**

Robert !

**M. CAVANNA :**

Il s'agit de modifier la délibération adoptée le 29 mai 2019 qui visait à demander une subvention au Conseil Général pour diverses opérations d'investissement. Le coût de ces opérations a été ajusté et nous demandons donc une subvention d'un montant supérieur.

**M. FALCO :**

Montant de 4 152 935,40 euros.

Qui est favorable pour que nous demandions l'aide du Département ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-



## **AFFAIRES JURIDIQUES - CONTENTIEUX**

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

**01.2.01**

**Autorisation de signer une convention de transports de fonds avec le  
Crédit Municipal de Toulon**

**M. FALCO :**

Monsieur CAVANNA.

**M. CAVANNA :**

Vous m'autorisez à signer une convention de transports de fonds avec le  
Crédit Municipal de Toulon afin qu'il assure la collecte, le transport et le comptage  
des fonds de la Régie Municipale.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Asbtention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**01.2.02**

**Autorisation d'indemniser des particuliers suite à divers sinistres pour  
lesquels la responsabilité de la Ville est engagée et dont le montant du  
préjudice est inférieur à la franchise**

**M. CAVANNA :**

Il s'agit de l'indemnisation des particuliers à la suite de divers sinistres dont le  
montant est inférieur à la franchise. Ils sont donc versés par la Ville.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je  
vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 01.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **CONTRATS PUBLICS**

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

**01.3.01**

**Avenant n° 2 au marché n° 82RL2017 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation muséale et de la requalification des locaux du musée d'art – bibliothèque centrale de Toulon**

**M. FALCO :**

Contrats publics.

**M. CAVANNA :**

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du musée, lorsque nous avons lancé ce marché en 2017, le périmètre définitif de l'exposition Picasso n'était pas fixé. Nous ne pouvions donc pas définir avec précision le volet scénographique.

Les travaux ont maintenant bien avancé. Nous avons pu cerner le périmètre de cette scénographie et pour tenir les délais, nous n'avons pas le temps de lancer un nouveau marché, donc nous passons un avenant avec la maîtrise d'œuvre existante, laquelle a parmi ses cotraitants quelqu'un qui possède parfaitement la compétence en la matière.

**M. FALCO :**

Oui, mes chers collègues, sur un investissement de 12 millions d'euros, l'avenant est de 12 000 euros.

Effectivement, la réhabilitation du Musée d'art de la Ville se poursuit. Nous serons à l'heure de l'exposition Picasso puisqu'elle commence... Amiral ?

**M. TAINGUY :**

Elle est ouverte au public à partir du 16 novembre 2019.

**M. FALCO :**

Donc, le 15 novembre, le Conseil Municipal inaugurera le Musée d'art entièrement réhabilité.

Vous verrez qu'à l'intérieur, comme nous nous y étions engagés, nous avons maintenu la bibliothèque centrale. Cette bibliothèque continuera d'avoir 40 000 ouvrages. Quand on sait qu'à la nouvelle Médiathèque de Chalucet, il y aura 60 000 ouvrages, cela veut dire qu'en matière de lecture, les Toulonnaises et les Toulonnais – et au-delà parce que la Médiathèque dépasse bien sûr la Ville de Toulon et intéressera certainement l'ensemble des Varoises et des Varois – ce seront plus de 100 000 ouvrages qui seront à la disposition des lecteurs.

Monsieur REBEC, vous avez la parole.

**M. REBEC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour cette délibération, puisque le Musée de la Ville nous intéresse totalement.

Mais il faut quand même remarquer que cette augmentation totale du montant du marché initial s'élève à +37,29 %. C'est beaucoup. Cela représente à peu près 300 000 euros. Pourrait-on avoir quelques explications sur cette augmentation ?

**M. FALCO :**

Le présent avenant que je vous demande de voter est de 1,13 % par rapport à l'avenant 1. C'est donc une augmentation d'un montant de 12 000 euros.

**M. REBEC :**

Oui, mais remarquons que par rapport au montant initial du marché, c'est considérable.

**M. FALCO :**

Je vous donne des explications et vous devriez maintenant y être habitué : quand on fait des travaux de cette importance, qui se chiffrent à 12 millions d'euros, il y a un marché qui est attribué, mais on se rend toujours compte, au moment où les travaux sont réalisés, que l'architecte a prévu telle ouverture, mais si l'ouverture est plus grande, c'est mieux; il y a toujours des modifications. Je vous prends à témoin, si vous faites des travaux chez vous, vous prévoyez un budget puis les travaux varient en fonction de l'idée que peut vous donner le maître d'œuvre, la personne qui s'occupe du marché. Donc sur un marché de cette importance, surtout quand on réhabilite de l'ancien, croyez-moi, j'ai un peu d'expérience – vous vous chargez bien de m'en faire le reproche – en matière publique, je n'ai jamais connu un marché initialement prévu à un euro se terminer à un euro. Il y a toujours un pourcentage d'avenants, légaux d'ailleurs, puisque vous savez que lorsque l'on prend un avenant, faisant l'objet d'un contrôle de légalité préfectoral, on vote une délibération du Conseil Municipal. Ce n'est pas nous qui décidons d'un coup que la peinture ne sera pas verte, mais jaune. C'est le maître d'œuvre, en fonction de ce qu'il trouve.

Je vous donne encore un exemple. Au Musée d'art, on a creusé, comme on creuse habituellement à Toulon, et je ne vais pas vous étonner, qu'a-t-on trouvé ? On a trouvé de l'eau. Il a fallu faire en sorte que ce qui n'avait pas été prévu pour cette eau le soit, qu'elle sorte et qu'elle ne rentre plus. Vous voyez, ce sont ces petites choses qui créent des avenants et non des ristournes que l'on donne aux uns et aux autres. C'est le chantier en lui-même.

C'est tout. Nous assumons, ce sont des avenants.

### **M REBEC :**

Je vous ai demandé des explications, vous les avez données, je vous remercie.

### **M. FALCO :**

Je vous les donne sereinement et calmement, Monsieur REBEC.

Vous savez, c'est en lien avec la délibération précédente, où l'on demande une subvention au Conseil Départemental. Nous sommes partis sur des bases de travaux pour demander la subvention et ces bases de travaux ont été modifiées par les avenants, donc on rectifie et on demande une subvention plus importante puisque la base des travaux a changé.

Croyez-moi, de grands chantiers comme Chalucet, entre ce qui avait été prévu initialement et ce qui est livré, c'est plusieurs millions d'euros de différence en avenants. Ce qui est logique.

Monsieur NAVARRANNE, je vous écoute.

### **M. NAVARRANNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous nous abstenons sur cet avenant, pas tant sur l'avenant en lui-même, mais nous avons déjà eu ce débat sur la rénovation du Musée d'art, sur les goûts, sur les décisions prises pour rénover ce bâtiment et nous avons déploré qu'un certain nombre de décorations, d'équipements disparaissent. C'était le cas par exemple dans le cheminement piéton, dans la grille, même si des explications et un échange avaient été donnés.

J'appelle tout de même, Monsieur le Maire, une observation : heureusement, j'espère, que tous les dossiers travaux, notamment sur des monuments un peu patrimoniaux, un peu délicats comme l'est le Musée de la Ville, n'auront pas 30 % d'augmentation sur les marchés.

Cela appelle aussi une remarque : celle de Chalucet dont vous parlez, qui aurait dû ouvrir, au moins sur la partie universitaire, qui n'a pas ouvert dans les temps. La rentrée se retarde un petit peu, par exemple pour le grand appel de Kedge. C'était la grande nouveauté : l'arrivée à Toulon, mes chers collègues, de Kedge ! C'est-à-dire le déménagement de la Grande Tourrache au centre-ville de Toulon, l'école de commerce installée sur le territoire de la Métropole depuis longtemps.

Tout simplement, les questions ne sont pas toujours superfétatoires. On peut se poser des questions sur ce montant de 30 % d'avenants d'augmentation sur les travaux, pour une partie seulement, puisque je rappelle que ces 30 % ne s'appliquent qu'à une partie du marché sur le marché initial d'un million d'euros. Cela peut aussi appeler, pas sur les 12 000 euros que nous votons maintenant, mais en matière de travaux publics et en matière d'investissements de la Collectivité, une certaine mesure.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, vous dites que des œuvres patrimoniales ont disparu. Je me tourne vers mon Adjoint à la Culture qui suit journalièrement ce dossier ou Madame BERARD, nous n'avons rien fait disparaître ?

**M. NAVARRANNE :**

La façade change. Vous avez l'autorisation de le faire, mais simplement...

**M. FALCO :**

Monsieur NAVARRANNE, sachez que le dossier du Musée d'art de la Ville, ce qui vous ennuie, c'est que l'on va inaugurer. Je vais même vous dire, je l'ai prévu en novembre parce qu'il y avait Picasso, sinon je l'aurais inauguré en janvier ou en février, c'est cela qui vous ennuie.

**M. NAVARRANNE :**

Non, cela fait 18 ans, Monsieur le Maire, que vous inaugurez et vous avez raison d'inaugurer.

**M. FALCO :**

Si l'on inaugure, c'est parce que l'on fait, on transforme, on change. La Ville se métamorphose et c'est ce qui vous gêne.

Nous n'avons rien retiré du patrimoine muséal. Rien ! Vous me dites, « la façade change ». Elle ne change pas. Bien sûr, avec les travaux, elle est modifiée, la peinture, mais on ne change absolument rien de la façade.

Et vous me parlez de Chalucet. Ah, cela vous tarabuste Chalucet ! Chalucet a été le plus grand chantier de ce mandat.

Monsieur NAVARRANNE, je vous parle sereinement. Laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompu. On est calme, on est serein, c'est une période calme, il ne se passe rien.

Monsieur NAVARRANNE, à Chalucet, vous allez être surpris, comme nous avons été surpris. Vous vous rendez compte que pour un chantier de cette importance – et je rends hommage aux personnes qui ont suivi ce chantier parce que cela n'a pas été simple avec les intempéries, etc. – on ne prend pas un jour de retard ! On avait toujours dit que Chalucet serait terminé à la fin de l'année. Chalucet se termine normalement à la fin de l'année, vous vous rendez compte, avec tout ce qu'il y a eu à faire ! Les écoles rentrent normalement. Je ne comprends pas. Kedge rentrera effectivement dans le courant du mois de novembre. Camondo, l'école d'architecture d'intérieur qui se délocalise de Paris, arrive fin octobre. Elle rentre normalement. Le jardin est prêt. J'ai décidé d'inaugurer Chalucet en début d'année. Pourquoi ? Je vous explique, ce n'est pas une idée électorale.

Monsieur NAVARRANNE, vous me demandez des explications, je vous en donne calmement.

Dans une Médiathèque qui sera de près de 5 000 m<sup>2</sup> et je vous le dis, qui va vous étonner comme elle m'a étonné, rentrer 60 000 ouvrages, les numériser, les classer. Mes collaborateurs m'ont dit, Monsieur le Maire, soit vous inaugurez Chalucet à la fin de l'année, mais la Médiathèque restera fermée, soit on la rend fonctionnelle. On est à l'heure pour rendre fonctionnelle la Médiathèque, une fois que tous ces ouvrages auront été classés, répertoriés.

Donc, l'inauguration de Chalucet se fera en début d'année. Pourquoi ne se fait-elle pas le 1<sup>er</sup> janvier ? Parce qu'il y a les vœux. Vous savez bien qu'il y a la tournée traditionnelle des vœux, donc nous inaugurerons Chalucet entre le 10 et le 11 janvier. Mais nous sommes prêts. Les écoles rentrent quand elles doivent rentrer. Ce n'est pas moi qui fixe la rentrée universitaire. Les bâtiments sont prêts, il n'y a pas de retard. Je ne comprends pas pourquoi vous dites, « Chalucet, le retard ».

**M. NAVARRANNE :**

Juste parce que vous aviez vous-même... Monsieur le Maire, vous avez fait les questions et les réponses que je n'avais pas posées. Je ne vous ai pas parlé de l'inauguration. Je vais vous dire, Monsieur le Maire, vous allez inaugurer Chalucet quand vous voulez, c'est votre projet.

**M. FALCO :**

Bien sûr. Vous y serez invité.

**M. NAVARRANNE :**

J'aurai sûrement beaucoup de plaisir à venir vous entendre, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Pas m'entendre, voir.

**M. NAVARRANNE :**

Monsieur le Maire, je n'ai pas critiqué votre inauguration.

**M. FALCO :**

Stop ! Si vous pensez qu'un dialogue entre une opposition et une majorité est une attaque, on arrête !

Je vous remercie. Qui est pour l'avenant ?

Madame DRIQUEZ, vous voulez la parole, je vous la donne volontiers dans un dialogue.

Je n'attaque personne, j'essaie de donner un maximum d'informations sur Chalucet, sur le Musée d'art, parce que tout naturellement vous devez les avoir. C'est tout. Je ne réponds pas qu'à vos questions, je vous donne des informations.

Allez-y, Madame DRIQUEZ.

**Mme DRIQUEZ :**

Merci, Monsieur le Maire.

Pour le coup, ce n'est pas une attaque, mais une proposition.

Par rapport à tout ce que nous venons d'aborder comme sujet en matière de culture et de livres, j'aimerais faire une proposition à notre Conseil Municipal aujourd'hui, pour proposer, même s'il y en a déjà une sur la dalle des Férailliers, la mise en place de boîtes à livres gratuites dans toute la Ville.

**M. FALCO :**

De boîtes à ?

**Mme DRIQUEZ :**

De boîtes à livres. Vous connaissez ?

**M. FALCO :**

Oui, je sais, on les a mises en place.

**Mme DRIQUEZ :**

Oui, j'en ai vu une.

**M. FALCO :**

Bien sûr, pourquoi pas ?

**Mme DRIQUEZ :**

Cela permettrait à chaque Toulonnais et Toulonnaise d'accéder à la lecture, enfants, adultes, personnes âgées.

J'ai visité des villes comme Rennes ou Dijon qui ont mis en place ces boîtes à livres et cela est apprécié des habitants. Au-delà des prêts de nos bibliothèques, les boîtes à livres permettent d'accéder à des livres à toute heure et de redonner une deuxième vie à des livres dont les gens se séparent. Cela permet de lutter contre l'illettrisme et de partager le savoir et ce serait une excellente chose de voir fleurir la culture çà et là dans notre Ville, à travers les boîtes à livres.

Mais cela permettra aussi une incitation à la lecture par la découverte libre dans la Ville et en conséquence, cela augmentera, c'est certain, la fréquentation et le prêt de livres dans nos bibliothèques municipales, notamment celle de Chalucet dont vous vantez les mérites par la mise à disposition de nombreux ouvrages de qualité, mais pas que Chalucet.

Je vous remercie.

**M. FALCO :**

Madame DRIQUEZ, ça a été fait dans les arrêts de bus, rue Pierre Semard. On va l'étudier. Si dans le pavillon du Musée d'art on peut mettre une boîte à livres, c'est une bonne idée.

Je laisse la place au juriste sur les avenants. Entre juristes, avec Monsieur NAVARRANNE, vous pourrez vous expliquer.

**M. CAVANNA :**

Juste un mot sur les avenants, il ne faut pas trop s'inquiéter. Les textes organisent ce système.

Si on lit avec attention la délibération, que voit-on ? On voit qu'au départ, lorsqu'on lance un marché de maîtrise d'œuvre, et c'est encore plus vrai lorsque l'on vient travailler dans l'ancien, il y a un forfait de rémunération provisoire. Pourquoi ? Parce que dans le cadre du marché, le maître d'œuvre étudie le dossier qui lui est fourni, puis il découvre la réalité au fur et à mesure que les travaux avancent. C'est la raison pour laquelle dans ce genre de marché, on passe ensuite dans une deuxième étape qui est indiquée, c'est la fixation du coût prévisionnel définitif, lorsque toutes les études, toutes les recherches ont été faites et que les travaux ont commencé.

Pour l'anecdote, ma mémoire n'est pas forcément infallible, aujourd'hui nous sommes sur un avenant de 12 000 euros. L'avenant principal était l'avenant n° 1 voté en 2018. Je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu de longues discussions sur l'avenant n° 1, pourtant il était plus important, mais certes il était plus éloigné des élections municipales.

**M. FALCO :**

Donc, la loi, le juriste vous l'a dit, mais le juriste le savait, prévoit effectivement des avenants. Monsieur CAVANNA vient de vous expliquer que le premier marché est un marché prévisionnel et qu'il se réajuste ensuite, dans toutes les villes et tous les villages de France, par des avenants prévus par la loi. C'est tout.



Allez, on a le temps, on a passé 25 minutes sur un avenant de 12 000 euros. Il est voté. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 01.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES,**  
**Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC**  
**POUR de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

## **SÉCURITÉ CIVILE**

**Rapporteur : Monsieur Yannick CHENEVARD,  
2<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**02.2.01**

**Demande d'autorisation de signer la convention relative à la mise en œuvre d'aéronefs évoluant avec ou sans personne à bord à l'intérieur de la zone LFP-62 au Mont Faron pour assurer des reconnaissances sur le front rocheux du massif du Faron**

**M. FALCO :**

Monsieur CHENEVARD.

**M. CHENEVARD :**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, nous surveillons de façon extrêmement précise le Faron, notamment sa partie nord et sa partie nord-ouest. Pour surveiller le Faron, nous utilisons en permanence des lasers, tout ce qui nous permet de vérifier que ça ne bouge pas. Et si l'on a un doute, on peut lever ce doute soit en envoyant un drone, soit en envoyant un hélicoptère. C'est l'objet de cette convention qui se renouvelle chaque année, mais qu'il faut absolument renouveler chaque année, convention avec la Préfecture Maritime et avec la Métropole.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Monsieur REBEC, vous vouliez intervenir ? Excusez-moi. Vous avez la parole.

**M. REBEC :**

Merci, Monsieur le Maire.

À propos de ces aéronefs évoluant avec ou sans personne à bord comme il est dit dans la délibération – en clair cela veut dire un hélicoptère ou des drones – au-dessus du Mont Faron pour assurer des reconnaissances sur le front rocheux. C'est une question de sécurité et donc, nous voterons pour, comme j'ai déjà donné un avis favorable en commission.

Mais, ne pourrait-on profiter de ces survols d'une partie du Mont Faron pour vérifier les constructions, c'est-à-dire leur nombre, la surface ? On me dit que des constructions illégales ou des extensions illégales de constructions auraient lieu. Donc, êtes-vous au courant de ce problème ? Comment le suivez-vous ? Y a-t-il des enquêtes sur place, des procès-verbaux qui sont donnés ? Pourriez-vous par exemple, recevoir l'association de protection et de défense du Faron qui soulève ce problème depuis plusieurs années ?

**M. FALCO :**

On les reçoit.

Monsieur REBEC, l'association de protection et de défense du Faron, et vous connaissez bien son Président, nous écrit pratiquement toutes les semaines sur des problèmes qui ne vont pas sur le Faron et nous le prenons en considération, nous lui répondons, nous l'écoutons. Si elle demande à être reçue, il n'y a pas de raison qu'elle ne le soit pas. D'autant que le Faron est de compétence métropolitaine, il y a des élus métropolitains qui sont là pour recevoir les gens qui le veulent.

Vous parlez d'hélicoptère sans personne à bord, ça n'existe pas, il n'y a que les drones.

Ce que vous souhaitez, il faut le demander au Préfet. Premièrement, il y a un problème de confidentialité, deuxièmement nous ne pouvons pas le prévoir. C'est le Préfet qui peut décider de faire collecter par drone. Cette demande doit donc être adressée à l'État. Vous êtes mieux placé que moi aujourd'hui pour le faire. Vous êtes plus proche de l'État droite et gauche, moi qui suis au milieu.

**M. NAVARRANNE :**

Extrême centrisme.

**M. FALCO :**

Vous, vous êtes à l'extrême, moi je suis à Toulon. La différence est là.

Donc, effectivement c'est une demande que peut même faire le Président au Préfet directement.

**M. REBEC :**

Je crois que cela a été fait, mais il souhaite vraiment vous rencontrer, en tant que Maire de Toulon et en tant que Président de TPM.

**M. FALCO :**

C'est un monsieur que je lis, que je rencontre, qui, c'est vrai, fait partie des gens qui, dans cette période bien particulière, vont plus particulièrement être actifs, donc on les rencontrera.

**M. NAVARRANNE :**

Cela fait des années qu'il fait cela.

**M. FALCO :**

Bien sûr, et cela fait des années qu'on le prend en considération, Monsieur NAVARRANNE. Je n'ai pas de leçon de démocratie républicaine à recevoir de votre part. Stop! Réglez les problèmes dans votre parti, vous en avez actuellement. N'essayez pas de régler les problèmes chez les autres.

OK, Monsieur REBEC, on le recevra avec plaisir.

Ça va, le grand sage Salomon, c'est bon. Quand vous serez investi, on en parlera.

Il se mêle de tout, c'est le Maire ! Il fait comme MOREL. MOREL, on l'appelle le Maire, lui aussi on va l'appeler le Maire. Ils sont maires avant d'être élus. Vous n'y êtes pas encore.

Allez ! Pour le Mont Faron, qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **CULTURE – ANIMATION CULTURELLE**

**Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,  
4<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**04.1.01**

**Attribution d'une subvention à l'association CLAIR MATIN**

**M. FALCO :**

Amiral !

**M. TAINGUY :**

Mes chers collègues, nous sommes dans la 60<sup>ème</sup> année du jumelage avec la Ville de Mannheim, donc toute l'année un certain nombre d'activités se déroulent avec des échanges. En particulier, au mois d'octobre prochain, une chorale de Mannheim, qui s'appelle SINGKREIS, vient passer quelques jours ici et nous proposons d'accorder une subvention à l'association toulonnaise, la chorale toulonnaise CLAIR MATIN qui s'est proposée pour les accueillir et les guider pendant leur séjour, pour un montant de 3 000 euros.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 04.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **COMMERCE**

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME,  
13<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

### **13.2.01**

**Autorisation de signer la convention pour l'opération nationale « revitalisation et animation des commerces » et d'en déléguer la mise en œuvre à Var Aménagement Développement dans le cadre de la concession d'aménagement et au Port des Créateurs dans le cadre d'une subvention supplémentaire**

#### **M. FALCO :**

Laurent !

#### **M. JEROME :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'autoriser à signer la convention pour l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces » et d'en déléguer la mise en œuvre à Var Aménagement Développement dans le cadre de la concession d'aménagement et au Port des Créateurs dans le cadre d'une subvention supplémentaire. Je rappellerai que ceci vient en complément des aides mises en place par la Ville et par la Région directement aux commerçants.

#### **M. FALCO :**

Qui souhaite prendre la parole ? Alors je vais la prendre, moi.

Mes chers collègues, premièrement, il faut savoir que la Commune n'est pas en mesure de distribuer directement des aides aux commerçants. La loi s'y oppose. La compétence est à la Région. C'est la raison pour laquelle la Région vient de mettre en place une formule pour pouvoir aider le commerce local et nous y adhérons totalement.

Pour notre part, qu'avons-nous fait ? On a trouvé la formule pour aider les commerçants et on peut les aider par le FISAC. Nous avons mis en place des FISAC dans tous les quartiers : Pont du Las, Saint-Jean-du-Var, Mourillon, le cœur de Ville. Ce FISAC, l'État s'engageait à apporter 50 % et la Ville devait compléter avec 50 %. Or l'Etat, ce n'est pas nouveau, nous a dit que vu la situation difficile actuelle, elle ne pourrait verser que 33 %. La Ville s'est donc engagée à verser la différence.

Nous avons aidé à peu près 200 commerçants. Le FISAC a mobilisé près de 800 000 euros – part Ville, je ne parle pas de la part d'État, je vous en ai parlé – et je dois vous dire que nous avons mis en place un soutien aux commerçants en votant l'exonération des taxes et redevances liées aux enseignes. Il y a eu 1 455 commerçants indemnisés par la Ville.

Voilà ce que nous avons fait suite, bien sûr, aux 15 semaines de manifestations qui, entre autres, ont coûté au budget de la Ville, un peu plus de 300 millions d'euros (détérioration de matériel, personnel).

Donc nous lançons, sur les quartiers du Mourillon, du Pont du Las et de Saint-Jean-du-Var des FISAC qui sont en cours, qui viendront abonder le bilan que je viens de vous faire. Donc nous sommes attentifs aux problèmes des commerçants.

La Région a mis en place un dispositif, je vous le dis, qui va indemniser les commerçants à hauteur de 25 % de la perte de leur chiffre d'affaires. À ce jour, la Région nous fait savoir que sur Toulon, 17 dossiers ont été pris en compte pour un montant de 57 000 euros, puisque ce dispositif vient à peine d'être mis en route.

Voilà ce que je tenais à vous dire sur ce dossier qui est quand même un dossier d'actualité important.

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole et je vous écoute avec beaucoup d'attention, de calme et de sérénité.

**M. NAVARRANNE :**

Monsieur le Maire, lorsque vous disiez le montant du coût, vous avez dit 300 millions d'euros, ce qui me paraît énorme. N'est-ce pas 300 000 euros ?

**M. FALCO :**

Excusez-moi. 300 000 euros et la totalité mobilisée par la Ville au point de vue FISAC, c'est 800 000 euros. Si je transforme les euros en millions, on ne s'en sort plus ! On n'aura pas assez des 290 millions d'euros du budget de la Ville.

Merci, Monsieur NAVARRANNE, je vois que vous être très attentif et je vous en remercie.

Qui est pour aider les commerçants ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 13.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Madame AUDIBERT ne participe pas au vote.

-O-

## 13.2.02

### **Attribution de subventions de fonctionnement aux associations de commerçants**

#### **M. FALCO :**

L'attribution de subventions aux associations de commerçants des Quatre Chemins des routes et des commerçants de Saint-Jean-du-Var : 1 000 euros et 8 000 euros pour leur animation.

Les commerçants des Quatre chemins des routes font un travail remarquable. Je vous assure que c'est devenu un pôle commercial de grande qualité, un pôle de commerces de proximité. Avec ces subventions comme celle que l'on attribue à l'association des commerçants de Saint-Jean-du-Var de 8 000 euros, ça les aide à mettre en place des animations qui attirent du monde et qui essaient de faire vivre le commerce de proximité.

Madame LEBEDEL-EYRIES, vous m'avez demandé la parole, je vous la passe.

#### **Mme LEBEDEL-EYRIES :**

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas reparler de Saint-Jean-du-Var puisque nous avons évoqué ce quartier il y a quelques Conseils Municipaux, mais je voulais profiter de cette délibération pour parler notamment du Pont-du-Las. Pas plus tard qu'hier, j'ai traversé le marché et j'ai constaté que la moitié de la place du marché était vide de revendeurs. Cela semble bien triste par rapport au marché que l'on connaissait avant. Il faudrait sans doute réfléchir à comment redynamiser ce marché, comment le rendre de nouveau attractif pour les revendeurs, peut-être avec un droit de place inférieur.

#### **M. JEROME :**

C'est de l'ordre de 300 euros par trimestre.

#### **Mme LEBEDEL-EYRIES :**

En tout cas, force est de constater que la place du marché est à moitié vide. C'est vraiment triste lorsque l'on traverse ce marché.

#### **M. JEROME :**

Ce n'est pas une question de tarif.

#### **Mme LEBEDEL-EYRIES :**

Également, en face du marché, sur la placette du monument aux morts, tous les magasins sont délabrés, ont baissé le rideau.



L'état de la voirie sur l'avenue du 15<sup>ème</sup> Corps est également dans un état de délabrement avancé. Il y a des nids de poule énormes. Je sais bien qu'il y a les aides sur les associations commerçantes du Pont-du-Las, qu'il y a le FISAC, mais quand on traverse ce quartier, on s'aperçoit vraiment que le commerce est dans un état compliqué et que la vie du quartier est très préoccupante. Donc, je voulais savoir ce que vous faisiez.

**M. FALCO :**

La Ville est abandonnée, Madame LEBEDEL-EYRIES, vous le savez bien.

**Mme LEBEDEL-EYRIES :**

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. FALCO :**

On s'occupe, croyez-moi, activement de chaque quartier et notamment du Pont-du-Las. J'aurai l'occasion, dans quelques temps d'énumérer ce qui a été fait au Pont-du-Las et à Saint-Jean-du-Var, vous verrez que la Ville s'est occupée du quartier et a fait dans le domaine public ce qu'elle avait à faire.

Après, le problème du commerce de proximité que vous évoquez, ce n'est pas le problème du Pont-du-Las ou de Saint-Jean-du-Var, ce n'est pas le problème de Toulon, c'est le problème de la France entière. Je regarde un peu le journal télévisé, il m'arrive de voir des reportages dans des villes qui ne sont pas méditerranéennes et qui subissent les mêmes problèmes.

Le marché du Pont-du-Las, croyez-moi, ce n'est pas le tarif qui pose problème. C'est un phénomène. On ne retrouve plus les revendeurs qu'il y avait auparavant, que ce soit au Pont-du-Las, à Toulon, à Pau, à Brest. C'est l'ensemble des marchés de France qui sont ainsi concernés.

Sur la voirie, Yannick vous répond, vous avez raison, mais voilà la raison pour laquelle on laisse les nids de poule, c'est parce qu'il va y avoir une rénovation totale de la voirie et avant le mois de décembre.

**M. CHENEVARD :**

Effectivement, c'est un peu embêtant pour vous, mais il va y avoir une rénovation totale, à la fois sur le plan phonique et sur le plan thermique. C'est-à-dire que nous allons refaire l'intégralité de la rue du 15<sup>ème</sup> Corps en y utilisant des matériaux qui vont à la fois faire baisser de 4 degrés les températures et de 30 % le sentiment du bruit.

**M. FALCO :**

Je dois vous dire que l'on va faire de même à Saint-Jean-du-Var. Tout Saint-Jean-du-Var va être refait avant la fin de l'année, avec cette voirie phonique. Donc, c'est vrai, elle mérite d'être refaite. On a commencé par l'axe principal, vous l'avez vu, mais après nous allons continuer par les quartiers. C'est prévu, programmé, budgété.

Laurent, tu parles du marché ?

Monsieur NAVARRANNE, vous n'avez pas à commenter l'intervention de votre collègue d'opposition, qui est tout à fait naturelle. Elle est libre de faire les interventions qu'elle veut. Maintenant, c'est Monsieur NAVARRANNE qui juge à droite et à gauche si l'intervention est bonne. C'est Monsieur Loyal !

**M. REBEC :**

En fait, il s'entraîne au cas où. C'est peu probable.

**M. FALCO :**

Voilà, comme Monsieur MOREL, il se voit déjà Maire.

**M. REBEC :**

C'est un gag.

**M. FALCO :**

C'est Monsieur Loyal du fond, mais il reste toujours au fond, il n'arrive jamais à avancer.

Allez, Laurent !

Et cette fois, il va encore rester au fond, et bien. Vous allez passer votre vie au fond.

**M. JEROME :**

Je crois, comme Monsieur le Maire l'a dit, que le marché subit les difficultés au niveau du commerce de proximité dans toute la France, avec des modes de consommation qui ont changé. Ce n'est pas tellement un problème de tarification. On a déjà discuté avec les revendeurs ou les forains.

Premièrement, vu les modes de consommation qui ont changé, on a de plus en plus de mal à trouver des candidats pour venir travailler sur les marchés.

**M. FALCO :**

Voilà, les modes de consommation ont changé. Madame LEBEDEL-EYRIES le sait bien, les gens commandent sur internet, ils ont de grandes structures pour prendre leurs légumes en voiture, on leur ouvre le coffre, on leur place les commandes. Il y a quelques années, cela n'existait pas.

Vous devez le faire, parce que ça nous arrive de le faire aussi. Pas moi, je ne fais pas les commissions. Madame DRIQUEZ, non, vous avez raison, continuez d'aller au marché.

Les modes de consommation ont changé, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. Aujourd'hui, c'est terrible, les gens font la queue en voiture dans les drives.

**M. JEROME :**

Ensuite, c'est un travail très difficile, ils doivent se lever le matin de bonne heure.

Je rappellerai quand même que pour le Mourillon et le Pont-du-Las, il y a une réflexion pour dynamiser les marchés, et ils vont être requalifiés. C'est aussi prévu qu'il y ait une requalification des marchés pour essayer de répondre à un certain nombre de questions, que ce soit pour des aires de chargement-déchargement, que ce soit plus attractif. Mais après, on a ce problème du mode de consommation qui a changé et du manque de gens qui veulent venir travailler le matin de bonne heure sur les marchés.

**M. FALCO :**

Merci, Madame LEBEDEL-EYRIES.

Commandant, vous avez la parole.

**M. TOULZAC :**

Merci, Monsieur le Maire.

Le 28 avril 2018, le sujet de Saint-Jean-du-Var était sur la table des délibérations, dans le cadre du FISAC. On était loin de la campagne municipale et déjà à cette époque, vous m'avez interrompu, trouvant mon intervention trop longue. Pourtant le sujet est d'importance puisque vous voyez, on y revient et on s'y attarde. Je vous rappelle que Saint-Jean-du-Var est le prolongement du centre-ville, donc c'est capital.

Alors, permettez-moi aujourd'hui, un an et demi après, d'y revenir.

Cette subvention de 8 000 euros pour les commerçants, c'est très bien, mais revitaliser l'activité économique de ce quartier, c'est le terme que vous utilisez dans la délibération, donc vous reconnaissez quasiment que le quartier est mort ou alors très endormi.

Le goudronnage, c'est très bien, 8 000 euros, c'est bien, mais est-ce suffisant ? Pensez-vous réellement que pendant ces 20 dernières années passées à la Mairie de Toulon, vous avez créé un environnement propice au développement de ce commerce ? Pensez-vous qu'en matière de stationnement, vous avez fait le maximum ? Je vous rappelle que nous avons la fourrière à l'entrée de Saint-Jean-du-Var qui était importante et on a préféré faire un immeuble, qui d'ailleurs s'est très mal vendu puisque la Mairie a dû racheter pour ensuite céder 5 ou 6 immeubles à VAD, donc l'opération n'était pas très bonne. Pensez-vous avoir fait le maximum en matière de propreté ? On slalome encore entre les voitures, les crottes de chien, etc. Croyez-vous qu'en matière de sécurité, nous avons aussi mis un gros effort sur ce quartier ? Les gens se plaignent toujours d'un manque d'îlotage. On voit très peu de policiers municipaux. Et l'on voit se développer ici et là des petites bandes. C'est souvent de l'incivilité, des petits trafics. C'est aussi une islamisation qui gagne du terrain, tout le monde s'en rend compte à Saint-Jean-du-Var et ailleurs. Et puis, il y a aussi les tags qui jalonnent toute l'avenue, notamment sur les rideaux des commerçants. Tout cela crée un environnement détestable pour le commerce, qui est très préjudiciable. Et globalement, malgré ces 8 000 euros et le goudronnage futur de la route, je crois que le compte n'y est pas.

Merci, Monsieur le Maire.

### **M. CHENEVARD :**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement vous pourriez continuer comme cela le catalogue de La Redoute pour expliquer que vous avez trouvé un tag à tel et tel endroit. Ce qui est important, c'est de regarder dans la globalité ce qui a été réalisé.

D'abord, il faut évidemment se souvenir de ce qu'était Saint-Jean-du-Var en 2001. Il faut se rappeler, et excusez-moi de faire une petite correction, vous avez parlé de fourrière, en réalité ce n'était pas la fourrière, c'était seulement le Parc auto de la Ville, mais peut-être n'allez-vous pas très souvent à Saint-Jean-du-Var. Il n'empêche que, lorsque l'on est à Saint-Jean-du-Var, on constate un certain nombre de travaux majeurs, au-delà du revêtement isolant phonique et thermique qui va être également réalisé dans les semaines qui viennent. On constate premièrement, la réalisation de la place de Saint-Jean-du-Var. N'oubliez pas les 12 ou 13 immeubles qu'il a fallu démolir. Il a fallu reloger les gens, désamianter, démolir, réaliser la place de Saint-Jean-du-Var.

En face de la place de Saint-Jean-du-Var, nous avons également démoli 5 immeubles. Il a fallu reloger, désamianter, démolir et dégager le parvis de l'église. La rue Berthier a été complètement rescindée. Je vous citerai peut-être les 30 rues qui ont été requalifiées dans ce secteur, l'éclairage qui a été complètement rénové, le Pré Sandin qui a été réalisé, et je ne parle même pas du nombre de caméras qui ont été installées sur le secteur pour assurer une meilleure sécurité des gens.

Bien entendu, vous dressez un tableau qui vous arrange, mais la réalité, il faut la regarder en face et considérer que ce quartier qui est en complète rénovation, est un quartier d'avenir à l'intérieur duquel il fait de plus en plus bon de vivre.

### **M. FALCO :**

Après, vous soulevez des problèmes, effectivement la drogue. Tenez, comme pour la rénovation urbaine ou les marchés, je regardais des reportages. La semaine dernière, on nous a montré des reportages à Vannes et à Quimper, deux cités tranquilles. Et on a dit, « catastrophe, il y a des bandes et des problèmes de trafic ». La drogue est partout. C'est la raison pour laquelle je demande fortement à la Police Nationale, c'est bien le problème Commandant, de nous aider, parce que c'est de sa compétence. Nous ne sommes pas compétents pour lutter contre les trafics de drogue, ce sont des gens qui sont formés pour. Là, on nous a attribué un renfort de 20 personnels. J'espère qu'ils ne vont pas arriver en remplacement des 50 qui partent à la retraite à la fin de l'année. Il nous faut des moyens avec des gens spécialisés. La Police Nationale fait un travail remarquable, puisque l'on se rend compte que quand ils arrivent, habituellement on trouve une solution pour élucider les problèmes, les bandes sont arrêtées, mais le trafic de drogue existe à Saint-Jean-du-Var, au Pont-du-Las, en cœur de Ville, même à la Loubière. Et pas qu'à Toulon. A Pau, à Quimper, à Vannes. C'est un problème, vous avez raison de le soulever, mais on a fait à Saint-Jean-du-Var ce que l'on a fait dans le cœur de Ville en matière de rénovation urbaine, de rues, de places, pour ce qui est de notre compétence, les infrastructures publiques.

On fera le bilan de Saint-Jean-du-Var et du Pont-du-Las, ce sont des quartiers que l'on a pris en considération.

On a refait aussi des groupes scolaires, totalement. J'en ai inauguré un à Saint-Jean-du-Var. Ce ne sont pas des quartiers, comme vous dites, enfin pas vous, mais la période, abandonnés. Non ! La Ville de Toulon, c'est ses quartiers. Maintenant, il y a des problèmes, c'est vrai.

Madame DRIQUEZ.

### **Mme DRIQUEZ :**

Juste pour vous rafraîchir un peu la mémoire, Monsieur le Maire, pardonnez-moi de vous le rappeler, mais quand vous étiez au gouvernement avec Monsieur SARKOZY, vous avez fait baisser les effectifs de la police. Donc maintenant, c'est sûr que dire qu'on a besoin de plus d'effectifs et plus de moyens, c'est un peu tard, vu les décisions auxquelles vous avez participé avec votre gouvernement de l'époque.

### **M. FALCO :**

Commandant, vous l'avez très bien compris, la situation du quartier du Pont-du-Las, c'est la faute de Sarkozy. J'assume.

### **M. CHARRETON :**

Monsieur le Maire, juste un petit mot sur le stationnement puisque ça a été évoqué sur la partie Saint-Jean-du-Var.

Le problème de Saint-Jean-du-Var dans les années 2 000, c'est que l'on ne pouvait pas y stationner. Il n'y avait pas de rotation, il y avait des véhicules ventouses et donc les commerçants ne pouvaient pas offrir de stationnement à leurs clients.

On a travaillé avec des associations de commerçants, avec des CIL, que ce soit Champ de Mars ou Saint-Jean-du-Var, on a créé des poches de stationnement très importantes avec du stationnement régulé qui permet aujourd'hui d'offrir du stationnement pour les clients des commerces, des professions libérales et ils en sont très contents.

Je rappelle aussi qu'il y a eu la construction d'un parking de la Clinique Saint-Jean, qui est un parking privé, mais nous avons demandé qu'il soit ouvert au public et aux habitants du quartier. Donc, effectivement, c'est de l'argent privé, mais il y a aujourd'hui un parking de 300 places au cœur de Saint-Jean-du-Var. On a sur ces rues autour, les meilleurs taux de rotation.

Et je rappelle aussi que dès que possible, on augmente le stationnement, c'est le cas de la rue Sandin, où nous avons créé 15 places dernièrement et qui fonctionnent aussi au profit des commerces.

Donc, nous sommes à l'écoute et c'est un résultat qui est plutôt positif dans ce quartier.

**M. FALCO :**

On a démoli 90 bâtiments dans le centre ancien, on en a démoli 30 à Saint-Jean-du-Var, c'est preuve qu'on l'aère, on essaye de l'éclairer, de le rendre attractif. On fait des parkings, on s'occupe des écoles. On a refait la maternelle entièrement, je l'ai inaugurée.

Madame LEVY, parlez, ce n'est pas interdit.

**Mme LEVY :**

Je pense qu'il faudrait aussi rappeler que l'on a créé une mairie annexe qui est très fréquentée.

**M. FALCO :**

Oui, vous voyez ! Vous allez nous obliger à beaucoup parler de ce que l'on a fait, nous ne sommes pas là pour ça. Mais la mairie annexe qui a été entièrement refaite, je l'avais oubliée. Donc, le quartier de Saint-Jean-du-Var a été pris en considération.

Allez, je peux faire voter les deux subventions ? Vous êtes d'accord, Madame LAVALETTE ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont adoptées et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 13.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

**13.2.03**

**Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Mourillon**

**M. JEROME :**

Il s'agit d'attribuer une subvention à un commerçant sédentaire dans le cadre du FISAC Mourillon. C'est le Comptoir des copines, dans la rue Lamalgue.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 13.2.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **BÂTIMENTS – TRAVAUX**

**Rapporteur : Madame Martine BERARD,  
14<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

**14.2.01**

### **Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme**

#### **M. FALCO :**

Madame BERARD, parlez-nous des travaux.

#### **Mme BERARD :**

Merci, Monsieur le Maire.

C'est un dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme. Nous allons créer une crèche dans l'écoquartier Font-Pré.

#### **M. FALCO :**

C'est bien, bravo ! Un quartier totalement refait, réhabilité, proche de Saint-Jean-du-Var.

#### **Mme BERARD :**

Nous allons aussi implanter un préfabriqué à l'école élémentaire Valbertrand, car nous avons des difficultés à faire manger le midi l'ensemble des élèves. En attendant, en parallèle, le projet est parti au CIL. Nous sommes en discussion et nous travaillons sur le dossier. Pour éviter que les enfants n'aient pas de repas le midi et que l'on ne puisse pas les accueillir, nous mettons ce préfabriqué.

La déclaration préalable aussi, au Stade nautique du Port-Marchand, la création d'un bac tampon qui va nous permettre une économie de 80 m3 d'eau par jour.

#### **M. FALCO :**

Oui, à Valbertrand, on va totalement refaire l'école, comme on en a refait 80. C'est une bonne chose. On ne se contente pas de mettre du revêtement phonique dans les quartiers.

Bien sûr, l'économie de 150 000 euros par an, c'est bien.

Monsieur REBEC, vous avez la parole.

#### **M. REBEC :**

Merci, Monsieur le Maire.



Effectivement, j'étais présent le jour de l'inauguration de la maternelle de Saint-Jean-du-Var et incontestablement, elle est jolie.

Mais puisque vous réfléchissez à la construction d'une autre école à Valbertrand par exemple, je m'excuse d'insister, mais il faut prévoir dans ces écoles, premièrement le local spécifique qui s'appelle salle des maîtres, qui n'était pas prévu quand on a construit les écoles il y a un siècle, et d'autre part, des locaux spécifiques pour ce qui pourrait être des centres de loisirs associés à ces écoles, de façon à ce que les accueils de loisirs n'utilisent pas seulement la cour, le préau ou obligent les enseignants à débarrasser leur classe pour qu'on fasse les centres de loisirs, mais pour que les accueils de loisirs aient des locaux spécifiques. Lorsque vous refaites de fond en comble une école, essayez de penser à l'avenir, c'est le cas de le dire.

**M. FALCO :**

Vous savez, Monsieur REBEC, cela me donne l'occasion de dire que sur 84 écoles primaires et maternelles, on en a réhabilité ou refait 70 %, ça en avait bien besoin, croyez-moi.

**M. REBEC :**

Je salue publiquement cet effort, Monsieur le Maire, régulièrement.

**M. FALCO :**

Vous savez comment cela se passe, vous avez été Directeur d'école, quand il y a une réhabilitation ou une construction, il y a un comité de pilotage et bien sûr que la voix des maîtres est essentielle puisque ce sont eux qui vivent dans l'école. Donc, je ne pense pas que l'architecte oublie de faire une salle des maîtres ou de réadapter l'école en fonction des nouveaux besoins scolaires. Tous ces problèmes sont pris en compte, ce n'est pas nous qui décidons de faire l'école comme ceci ou comme cela. Le comité de pilotage, c'est une concertation qui part de la base et les besoins sont pris en compte. Mais le patrimoine scolaire est un patrimoine important puisque chaque année, nous avons un besoin croissant d'enfants. Notre population grandit et à l'encontre de ce que l'on peut penser, ce sont des jeunes qui arrivent, avec des enfants.

Qui est favorable à ce dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 14.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **JEUNESSE**

**Rapporteur : Madame Valérie MONDONE,  
15<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

**15.1.01**

**Demandes de remise gracieuse de frais d'accueil de loisirs**

**M. FALCO :**

Madame MONDONE.

**Mme MONDONE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit avec cette délibération d'accorder deux remises gracieuses pour des familles dont les enfants n'ont pas fréquenté nos structures d'accueil pour raisons personnelles. Nous avons donc évalué le montant à 212,40 euros et nous vous demandons de le valider.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 15.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **FÊTES ET CÉRÉMONIES**

**Rapporteur : Monsieur Jérôme NAVARRO,  
17<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

**17.2.01**

**Attribution d'une subvention à l'association ESCOLO DE LA TARGO au titre de l'animation de la Ville en 2019**

**M. FALCO :**

Jérôme !

**M. NAVARRO :**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous proposons d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association l'ESCOLO DE LA TARGO qui est une association très dynamique qui nous aide dans la politique événementielle et culturelle de la Ville très régulièrement.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 17.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **STATIONNEMENT**

Rapporteur : M. Amaury CHARRETON,  
18<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

18.2.01

Remise gracieuse à divers redevables

**M. FALCO :**

Amaury !

**M. CHARRETON :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une remise gracieuse à 5 personnes dont le véhicule a été enlevé par la fourrière. Nous suivons les recommandations de l'Officier du Ministère Public.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 18.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,  
21<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**

### **21.2.01**

**Attribution de subventions à diverses associations relevant du droit commun de la Politique de la Ville au titre de l'année 2019 et autorisation de signer la convention de partenariat financier avec l'association LE GOM**

#### **M. FALCO :**

Momo !

#### **M. MAHALI :**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous attribuons des subventions à deux associations relevant du droit commun de la Politique de la Ville pour l'année 2019. Il s'agit de l'association CORNUCOPIAE et le GOM.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 21.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE**  
**ABSTENTION de Mme LE GAC, M. WAQUET, M. DESGORCES,**  
**Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE et M. TOULZAC**  
**POUR de M. REBEC, Mme DRIQUEZ et Mme LEBEDEL-EYRIES**

-O-

## **ANCIENS COMBATTANTS**

**Rapporteur : Monsieur Michel CAMELI,  
Conseiller municipal délégué**

[Question rapportée par Monsieur Hubert FALCO, Maire de Toulon]

### **24.1.01**

**Autorisation d'adhérer à l'Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire et désignation d'un représentant de la Ville au sein de cette association**

**M. FALCO :**

Vous nous autorisez à adhérer à l'association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire et on désigne un représentant au sein de cette association. Si vous le permettez, nous allons désigner comme représentant Michel CAMELI. Vous savez qu'il est malade, mais c'est un signe qu'on le désigne.

Et on leur attribue une subvention de 150 euros. C'est l'adhésion.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

*— M. le Maire procède au vote —*

**L'article 24.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

-O-

## **QUESTION ORALE**

**Rapporteur : Monsieur Amaury NAVARRANNE,  
Conseiller municipal**

### **M. FALCO :**

L'ordre du jour n'est pas épuisé, il y a une question orale et je passe la parole à Monsieur NAVARRANNE.

### **M. NAVARRANNE :**

Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, en février 2016, notre Conseil Municipal adoptait à l'unanimité la prise en charge par la Ville de plusieurs téléphones Grave Danger dans le cadre de la légitime protection des femmes battues bénéficiant d'une mesure d'éloignement de leur conjoint violent.

C'est un sujet dont s'est saisi récemment le gouvernement avec un Grenelle ; c'est l'habitude de ce gouvernement d'organiser des débats, des Grenelles, beaucoup de discussions, mais le sujet est important face, c'est vrai, à l'ultraviolence de notre société, à de nombreux actes de barbarie, surtout sur cette question de la violence conjugale où, on le sait, il y a de véritables salauds qui se permettent de lever la main sur leur épouse ou leur conjointe. C'est parfois aussi le cas inverse. Il y a parfois aussi des hommes qui subissent des violences, c'est aussi plus difficile à avouer, à reconnaître. Il y a aujourd'hui une société multifracturée et s'il y a des salauds, il y a aussi des hommes bien et je ne veux pas non plus qu'on se mette à accuser sans cesse l'homme, surtout quand il doit avoir un rôle protecteur et c'est aussi en ce sens que l'homme qui bat sa femme est un véritable salaud.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, c'est la question que je voulais vous poser, on a à l'unanimité délibéré sur ces, je crois, 3 téléphones Grave Danger. C'était une bonne chose. Puisque l'on a subventionné ces outils, dispose-t-on aujourd'hui d'un retour sur la mise à disposition de ces outils ? A-t-on avec le Ministère de la Justice et l'association qui s'occupe de cela quelques éléments qui nous permettent de quantifier l'utilité de cette mesure qui était pour nous unanimement bénéfique ?

Je vous remercie.

### **M. FALCO :**

Oui, effectivement, en 2016, à l'unanimité, on acceptait la prise en charge de plusieurs téléphones Grave Danger, dans le cadre de la légitime protection des femmes battues.

Le dispositif communément appelé Grave Danger est piloté par Monsieur le Procureur de la République.

En 2016, la contribution de la Ville a permis l'acquisition de 2 téléphones Grave Danger. Sans cet abondement de la Ville, le Parquet n'aurait pas été doté du dispositif par le Ministère de la Justice, il faut le savoir. C'est nous qui avons permis au Parquet d'être doté. Ça a permis l'achat de deux terminaux téléphoniques, l'abonnement au forfait téléphonique, la mobilisation de la plateforme chargée de vérifier la pertinence de l'appel et le déclenchement par géolocalisation des forces de l'ordre. Donc, notre action a été bénéfique sur le sujet que vous avez évoqué et qui est terrible.

Le 18 juillet 2019, nous avons accordé une subvention de 21 500 euros à l'association d'aide aux victimes d'infractions du Var, dont 2 000 euros dédiés au volet évaluation effectuée dans le cadre des saisines du Parquet de Toulon qui dispose maintenant de 11 téléphones Grave Danger et qui travaille sur le ressort du Tribunal de Grande Instance. En 2017, il n'y en avait que 4.

Les victimes sont dotées pour une durée de 6 mois renouvelables afin de les protéger de leur agresseur, de ce téléphone Grave Danger.

Le bilan 2018, je ne peux vous faire que le bilan qui ressort du Tribunal de Grande Instance de Toulon :

17 évaluations en 2018, contre 7 en 2017. 4 ont validé un renouvellement pour 6 mois de la dotation du téléphone. 3 ont validé une entrée dans le dispositif téléphone Grave Danger. 7 évaluations pour des femmes de Toulon, 1 seule habitante d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville, ce qui conforte l'idée que cette problématique de violences faites aux femmes touche toutes les catégories sociales, hélas.

En 2018, on dénombre 3 déclenchements d'urgence du téléphone Grave Danger avec intervention des forces de l'ordre. Je précise de nouveau que ce bilan nous vient du Tribunal de Grande Instance de Toulon, bien sûr puisque l'on a subventionné, on nous a adressé un bilan.

L'état des lieux 2019 au 15 juillet 2019, source chef de cabinet du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Toulon : 11 téléphones disponibles, 9 téléphones affectés.

En outre, dans le cadre de la Politique de la Ville, la Ville de Toulon a attribué une enveloppe de 61 300 euros à 5 associations, pour leur action de prise en charge des femmes victimes de violences. Vous voyez bien que c'est un sujet qui nous interpelle et sur lequel nous sommes toujours demeurés très actifs.

Dernièrement, j'ai eu l'occasion de recevoir le Défenseur des droits et sur ses conseils, nous avons engagé une démarche visant à créer une antenne médico-légale au sein du CHITS de Toulon, ce qui devrait permettre une nette amélioration dans la prise en compte de ces violences que nous venons d'énumérer.

L'autorisation de créer une antenne médico-légale au sein du CHITS ne peut venir que du Garde des Sceaux et du Ministre de la Santé. Je leur ai immédiatement fait un courrier en disant que Toulon est désireux de créer cette antenne médico-légale au sein du CHITS.



Voilà les réponses que je peux vous apporter sur ce sujet qui concerne notre société, hélas, aujourd'hui et qui nous interpelle.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**M. FALCO** :

Merci, Mesdames et Messieurs, je lève la séance.

— *La séance est levée à 10 heures 08.* —

-- -oooOOOooo--